

Courriel du 26 mai

Bonjour,

Nous avons pris le temps de lire votre questionnaire, et nous vous répondrons donc directement au nom des 3 candidats DLR Loire-Atlantique.

Le peuple palestinien a bien évidemment droit à un État indépendant et la colonisation israélienne en violation du droit international doit cesser.

Cette position, comme gaulliste, est profondément conforme au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cordialement

Pascal LE PAUTREMAT, candidat DLR dans la 6^{ème} circonscription

Dominique POTIER, candidat DLR dans la 9^{ème} circonscription

Véronique GUEDJ, candidat DLR dans la 10^{ème} circonscription

Pascal LE PAUTREMAT

Candidat pour la 6^{ème} Circonscription de Loire-Atlantique

Aux élections législatives

Pour le parti Debout la République

Saint-Herblon, le 25 mai 2012

Objet : Questionnaire – Plateforme des ONG pour la Palestine

Monsieur Le Président,

Vous m'avez fait parvenir un courrier faisant état des préoccupations légitimes des Organisations non gouvernementales de Loire-Atlantique, en corrélation avec les ONG associées sur le territoire national, quant à la question de l'existence et reconnaissance d'un Etat palestinien et de ses populations. Je vous écris en réponse à votre questionnaire qui porte donc, en l'occurrence, sur trois domaines.

Docteur en Histoire, Chargé de cours dans l'enseignement supérieur et conférencier, je tiens avant tout à préciser que j'aborde régulièrement tant auprès des étudiants que des auditeurs libres la question de la géopolitique d'Israël et les problématiques de la reconnaissance stricto sensu d'un Etat palestinien, conformément au Plan de partage adopté par l'Organisation des Nations unies (ONU) en novembre 1947 : Plan que la communauté internationale, finalement, n'a jamais été capable d'appliquer concrètement, en marge des guerres israélo-arabes, puis des tensions israélo-palestiniennes.

Vous le savez tout autant que moi, je n'en doute en aucune façon.

Il y a urgence à **dépassionner la question encore une fois légitime et naturelle quant à la création d'un véritable Etat palestinien concomitant à l'Etat israélien**. Ce qui doit donc **s'inscrire dans un vaste processus de décrispation en insistant sur une laïcisation de l'analyse de la situation et en s'appuyant sur une histoire qui, en remontant à la plus lointaine**

Antiquité, témoigne d'un tronc commun de ces deux peuples sémites...

On ne peut plus tolérer qu'au nom d'une politique sécuritaire d'Israël, renforcée compte tenu de la démarche radicale de mouvements paramilitaires palestiniens et pro-palestiniens, de la Bande Gaza comme du Sud-Liban, les Arabes de Palestine soient victimes de vexations, de négation de leur dignité d'être humains.

Le Blocus de Gaza comme la gestion confiscatoire de l'eau dans cette partie du Proche-Orient sont éminemment stratégiques pour Israël mais ne doivent pas pour autant conduire, encore une fois, à une négation des droits naturels à une existence pleine et entière des Palestiniens.

Concrètement, donc, vous me demandez de m'exprimer sur trois questions cruciales :

1) Importation en France et dans le reste de l'Union européenne de produits des colonies, frauduleusement étiquetés « made in Israël : quelles mesures très restrictives comptez-vous proposer pour faire respecter le droit international et les accords UE-Israël ?

Il faudra exiger une traçabilité concrète des produits avec un étiquetage précisant bien l'origine géographique et donc, leur provenance des colonies israéliennes ; il faudra faire valoir la légitimité d'une telle démarche que l'on retrouve à bien d'autres égards, en France comme en Europe, pour s'assurer de la qualité des produits. Ici, elle se doublera donc d'une approche éthique, humaine par respect pour les Palestiniens.

2) Exigerez-vous l'arrêt de la coopération militaire entre la France et Israël tant que la paix entre

Israël et Palestine ne sera pas établie ?

Plutôt qu'un arrêt stricto sensu de cette coopération, il faudrait une nette réorientation de cette coopération, en la soumettant, de toute façon, à la condition que les autorités israéliennes et palestiniennes établissent en effet une paix durable en veillant, respectivement et mutuellement, à désamorcer les influences néfastes jouées par les radicaux arabes et juifs. Je n'oublie pas que les populations arabes et juives sont majoritairement excédées par la récurrence d'une situation de tensions cycliques, sans véritable débouché constructif portant sur une consolidation étatique de la Palestine. Le goût du sang leur est devenu insupportable.

Si la politique de sécurité d'Israël est, dans l'esprit, légitime, elle ne doit pas pour autant se traduire par des opérations qui, comme « Plomb durci » (déc. 2008-janv. 2009), touchent tragiquement les populations civiles ; et surtout, il est insupportable de voir que les factures des dégâts causés par Tshahal sont le plus souvent couverts par l'Europe. Ce fut le cas lors de l'intervention israélienne au Sud-Liban en 2006, au terme de ladite Seconde Guerre du Liban (12 juillet-14 août 2006).

Je pense que la coopération militaire de la France devrait s'étendre aux forces de police pour l'essentiel de l'Autorité palestinienne, en faisant valoir une notion d'équité. Certes, il existe déjà des programmes d'instruction, formation au profit des policiers palestiniens, notamment en lien avec l'Union européenne (cf mission européenne de soutien à la police palestinienne (EUPOL COPPS, finalement très récente) ; il faudrait désormais aller plus loin, poursuivre la dynamique.

3) Que comptez-vous faire pour que la France reconnaisse l'Etat palestinien et vote son admission à l'ONU ? Cela implique notamment la levée du blocus de Gaza : quelles seront vos initiatives dans ces deux domaines ?

Il faut insuffler une nouvelle dynamique en matière de pédagogie et en prenant en référence l'Histoire : une assise dont la fiabilité est incontestable et qui doit contribuer à dépassionner la question de constitution d'un Etat palestinien, auprès des populations françaises et européennes, pour rappeler l'urgence d'aboutir, désormais, à l'existence pleine et entière dudit Etat comme l'avait fixé l'ONU en novembre 1948.

2

Cette approche de sensibilisation historique, doit se doubler d'une approche laïque de la question, en procédant à une nette distanciation de la lecture des relations israélo-palestiniennes par le prisme des antagonismes religieux, totalement instrumentalisés. A défaut, nous serons toujours contraints à une situation figée.

Les communautés juives des pays européens, et de France en particulier, doivent également faire une démarche en faveur d'une plus nette reconnaissance de l'identité palestinienne sans ambiguïté.

Pour obtenir la levée du blocus de Gaza, il faut remettre autour de la table les divers responsables palestiniens du Fatah comme Hamas pour conforter la constitution d'Autorité palestinienne représentative, inscrite dans une ligne d'acceptation pleine et entière de l'existence d'Israël. Il faut conduire le Hamas à ne plus cautionner les groupes paramilitaires inscrits dans une logique offensive à l'égard d'Israël. Cela devra se faire aussi en concertation avec le Hezbollah au Liban, sans négliger des rencontres avec le Président iranien Mahmoud Ahmadinejad dont on connaît la politique de soutien à l'égard des groupes paramilitaires. Autant de points, d'étapes, que je soutiendrai, porterai et appliquerai.

Il faut, ensuite, favoriser les partenariats économiques entre Juifs et Palestiniens, en aidant ces derniers à développer les rouages d'une économie diversifiée sur leur propre territoire, stopper l'implantation des colonies, dont le caractère illégal et surtout illégitime est criant.

Il faut relancer une nouvelle dynamique parlementaire, en France, puis au Parlement européen, afin de faire reconnaître l'Etat palestinien et conduire l'Etat français à soutenir le vote en faveur de son admission à l'ONU. Dans un état d'esprit général qui ne soit pas terni et montré comme relevant d'une initiative hostile à Israël, mais dans un souci d'équilibre salvateur pour l'avenir de la région.

Je reste en tout cas à votre disposition pour toute rencontre que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et cordialement dévoués.

Pascal LE PAUTREMAT *Candidat aux élections législatives 6^{ème} Circonscription de Loire-Atlantique*
Debout La République